BURKINA FASO
Région du Sahel

(497,450 PDI, source : CONASUR, 31/01/2023)

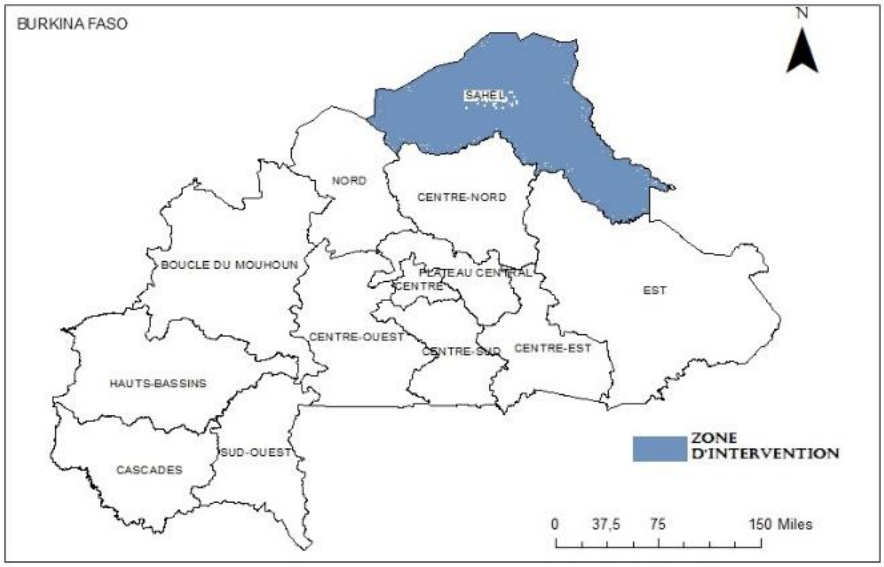

Rapport mensuel Monitoring de Protection - Février 2023

64 Incidents enregistrés avec **1282** victimes	396 cas de protection individuelle et de PBS ont été identifiés

59 Cas de protection référés

Photo 1 : Image de PDI venant de Déou pour s'installer à Gorom-Gorom dans la province de l'Oudalan, février 2023

I. Résumé

La Région du Sahel a été touchée par des attaques et des actes de violences orchestrés par des groupes armés non étatiques (GANE) avec pour corollaire des violations des droits humains et du droit international humanitaire et d'importants impacts sur la situation humanitaire. Le nombre d'incidents enregistré au cours de ce mois de février 2023 est légèrement en hausse comparativement au mois de janvier 2023. En effet, 64 incidents ont été enregistrés en février contre 54 incidents en janvier. Les groupes de violations des droits humains et du droit international humanitaire sont des dénis ou restrictions de mouvements avec 406 victimes, des atteintes à l'intégrité physique et/ ou psychique avec 333 victimes, des atteintes au droit au logement avec 240 victimes, des atteintes au droit à la propriété 117 victimes, des atteintes au droit à la liberté et à la sécurité avec 104 victimes, les atteintes au droit à la vie 79 victimes, des VBG avec deux (02) victimes et des allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants avec une (01) victime présumée. Sur le total des victimes 16 ont pu être documentés compte tenu de l'accessibilité difficile de plusieurs zones couvertes à distances et la défaillance des réseaux de communications. Ces violations ont fait au total, 1282 victimes civiles dont 396 hommes (31%), 370 femmes (29%), 277 filles (22%) et 232 garçons (19%). Sur un total 64 incidents, 43 ont été les faits des GANE, soit 67% des présumés auteurs des incidents.

La province du Seno, première province touchée, enregistre 44% des incidents soit 28 incidents, elle est également celle qui a enregistré le plus de victimes de violations des droits humains et du droit international humanitaire avec 776 victimes civiles sur un total de 1,282 enregistrées dû à l'activisme accru des GANE. Des déplacements de populations dans la province du Seno ont été enregistrés. Ces populations sont venues principalement de la commune de Bani, Falangountou et localités environnantes de Dori dans la province du Seno pour s'installer à Dori suite à des attaques et menaces des GANE. Des déplacements ont été constatés également dans la province de l'Oudalan avec des populations des communes de Déou, de Tin-Akof et d'Oursi qui se sont déplacées vers Gorom-Gorom et certaines populations de Tin-Akof qui sont allées vers Markoye suite à des attaques, incursions et ultimatum donnés par des GANE. L'insécurité alimentaire surtout dans la province du Soum et du Yagha est la conséquence de la dégradation de la situation sécuritaire.

La mesure de suspension du CASH depuis le 1er janvier 2023 décrétée par le gouverneur de la région du Sahel vient empirer une situation qui était déjà chaotique dans le Yagha. Car il n'y a aucune activité génératrice de revenue que la population puisse réaliser. L'élevage qui était l'activité principale exercée par au moins 80% de la population pour subvenir à leurs besoins n'existe plus car les animaux ont été emportés par les GANE. L'orpaillage qui était aussi le poumon économique de la province n'est plus pratiqué car la majorité des sites d'orpaillage situés dans les villes sous blocus ont fermé du fait de l'insécurité et par manque du matériel de travail. En effet, il faut rappeler que les communes de Mansila dans la province du Yagha et de Djibo dans la province du soum attendent urgemment d'être ravitaillées car leurs populations manquent de tout. Dans la province du Soum, il a été constaté le départ des populations de la ville de Djibo vers d'autres contrées du fait de la persistance de la crise alimentaire.

Le ravitaillement des villes telles que Djibo, Sebba, Tin-Akof et Mansila par voie terrestre est de plus en plus difficile du fait de la prolifération d'engins explosifs improvisés (EEI), d'attaque des GANE, de contrôles irréguliers, d'enlèvement etc. Les GANE effectuent des contrôles irréguliers d'identité lors de check-point sur certains axes tels que les axes Dori-Kaya, Dori-Seytenga, Dori-Sebba, Djibo-Namssiguia de manière récurrente et les incidents liés à l'utilisation d'EEI sont fréquents sur lesdites

voies. Il est à noter que l'emprise des GANE sur les principaux axes reliant les chefs-lieux de province aux autres localités est un frein au trafic routier qui impacte la situation de protection des populations civiles dans la région du Sahel. Les communes de Déou et de Tin-Akof et leurs villages environnants ne sont pas accessibles ni physiquement ni par téléphone et ce sont des zones à haut risque de protection.

II. Couverture géographique

- **Accessibilité**

Dans la Région du Sahel de nombreuses localités demeurent difficiles d'accès du fait de l'activisme croissant des GANE, les perturbations de réseaux, l'absence des autorités ; la destruction des infrastructures routières. 26 communes ont été couvertes dont 13 en présentiel et 13 à distance sur 26 dans la région. 15 communes ont été touchées par les incidents de protection.

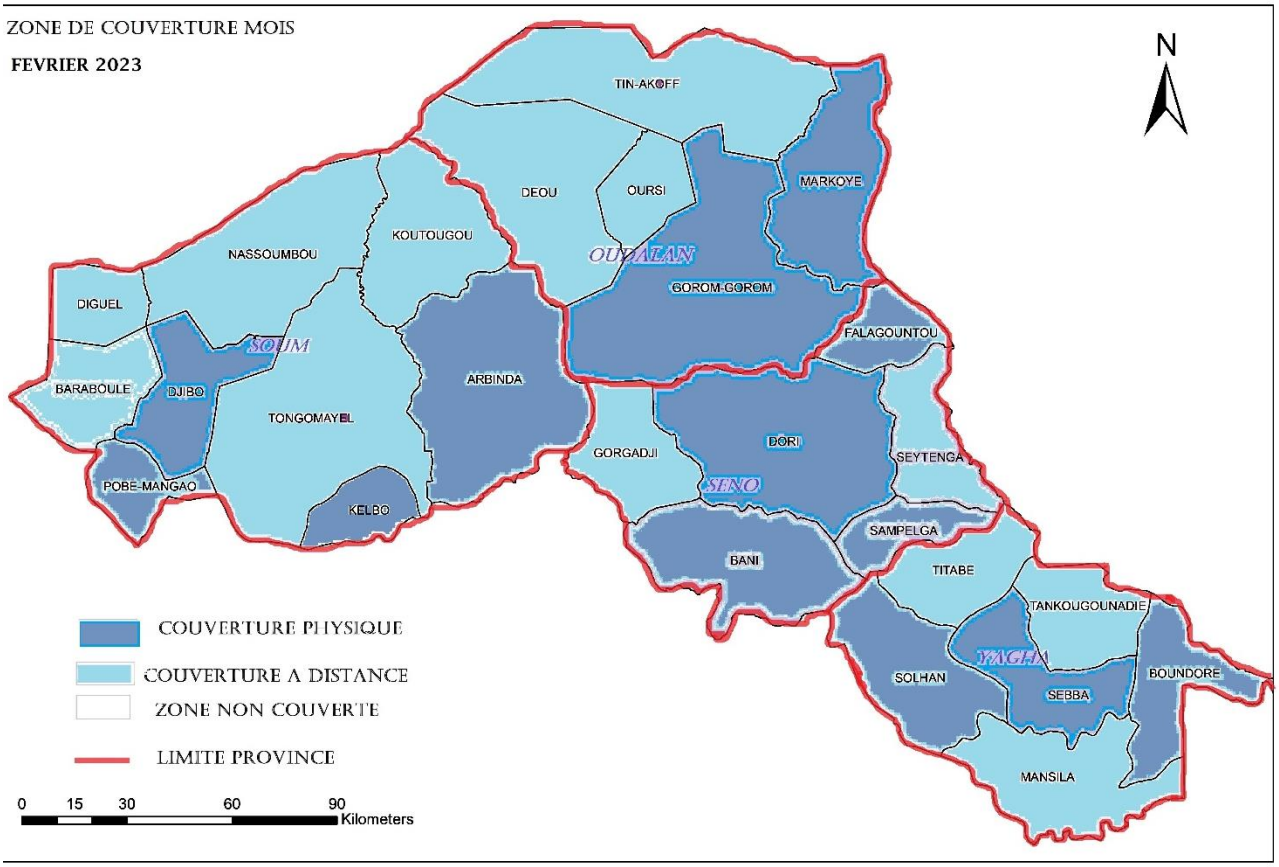

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de Protection auxquelles elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de Protection permet également de documenter les incidents de Protection rapportés par les communautés et individus

enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clefs » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de Protection situés au niveau commune et de points focaux communautaires situés au niveau village/localité.

Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) mis en place dans la région du Sahel mobilise également des associations locales telles que Djam Weli et Sukaabe Ginan dans la province du Seno. Ceci permet de compléter la couverture géographique du MBDHP et de couvrir davantage de communes et de villages, y compris les plus difficiles d'accès. Des questionnaires pour la collecte de données mensuelle pour le P21 et l'indice de monitoring de protection ont été administrés. Les moniteurs ont pu toucher 85 informateurs clés et 91 ménages dans la collecte de données sur le P21.Au cours du mois considéré, la collecte d'informations s'est réalisée via les outils suivants :

- 20 questionnaires informateurs clefs administrés dans les SAT auprès de 10 hommes et 10 femmes ;
- 20 questionnaires ménages administrés dans les SAT auprès de 12 hommes et huit (08) femmes ;
- 12 fiches d'indice Monitoring de Protection administrés auprès 8 hommes et 4 femmes ;
- 62 formulaires d'alerte flashs renseignés dont cinq (05) dans les SAT ;
- 59 fiches de référencement de cas de protection administrés auprès de 27 hommes et 32 femmes. Desquelles, 25 dans les SAT auprès neuf (09) hommes et 16 femmes.

La dégradation continue de la situation sécuritaire et les difficultés d'accès humanitaires sont un grand défi pour la mise en œuvre du projet. La mise en place des réseaux communautaires qui sont un groupe de quatre (04) personnes recrutées dans certaines communes dans les provinces pour la collecte des informations de protection et de sécurité est un facteur très important dans l'activité de monitoring.

La destruction des pylônes des services de télécommunication par les GANE génère des problèmes de communication téléphoniques. Le monitoring est une activité qui est faite régulièrement par des visites dans les sites des PDI, dans les familles d'accueil et de ménage en ménage pour collecter les informations de protection afin d'informer sur l'environnement et la situation de protection.

III. Typologie des déplacements identifiés

Commune, province, région Localité de départ	SAT/ZAD	Commune, province, région Localité d'accueil	SAT/ZAD	# ménages	# personnes	Type de déplacement	Motifs	Remarque
Déou, Oudalan, Sahel, Déou centre et ces villages	X	Gorom-Gorom Oudalan, Sahel, Gorom-Gorom centre	X	Non disponible	Non disponible	Primaire	Menaces et ultimatum des GANE	
Gorom-Gorom, Oudalan, Sahel, Djinguerinto	X	Gorom-Gorom, Oudalan, Sahel, Gorom-Gorom centre	X	382	2,675	Primaire	Menaces et ultimatum des GANE interpellant les habitants de quitter sous peine de mort	
Tin-Akof, Oudalan, Sahel, Tin-Akof centre	X	Gorom-Gorom, Markoye, Oudalan, Sahel, Gorom-Gorom et Markoye centre	X	241	1,687 à Gorom-Gorom	Primaire	Attaque du détachement militaire de Tin-Akof et le massacre des habitants du hameau situé à	Incidents sécuritaires avec assassinat de personnes civiles

							proximité du camp.	
Gorom-Gorom, Oudalan, Sahel, Tasmakat	X	Gorom-Gorom, Oudalan, Sahel	X	396	3,731	Primaire	préventif et spontané Conflit entre 2 groupes terroristes, ultimatum de déguerpir sous peine de mort par les GANE	Incidents sécuritaires
Oursi, Oudalan, Sahel, Tin-Eder	X	Oursi, Oudalan, Sahel, Gorom-Gorom	X	200	1,578	Primaire	Les actions de ratissages des FDS qui auraient fait d'énormes perte en vie des civils	Incidents sécuritaires
Bani, Dori, Seno, Sahel, Bani centre et villages de Dori	X	Dori, Seno, Sahel, Dori centre	X	Non disponible	Non disponible	Primaire	Attaque et ultimatum des GANE	

Il a été constaté dans la province de l'Oudalan un déplacement de population des communes de Déou, d'Oursi et de Tin-Akof à la suite d'attaques et des ultimatum donné par les GANE aux habitants de quitter au risque de s'exposer à des exactions. Ces populations se sont déplacées vers la commune de Gorom-Gorom et celle de Markoye.

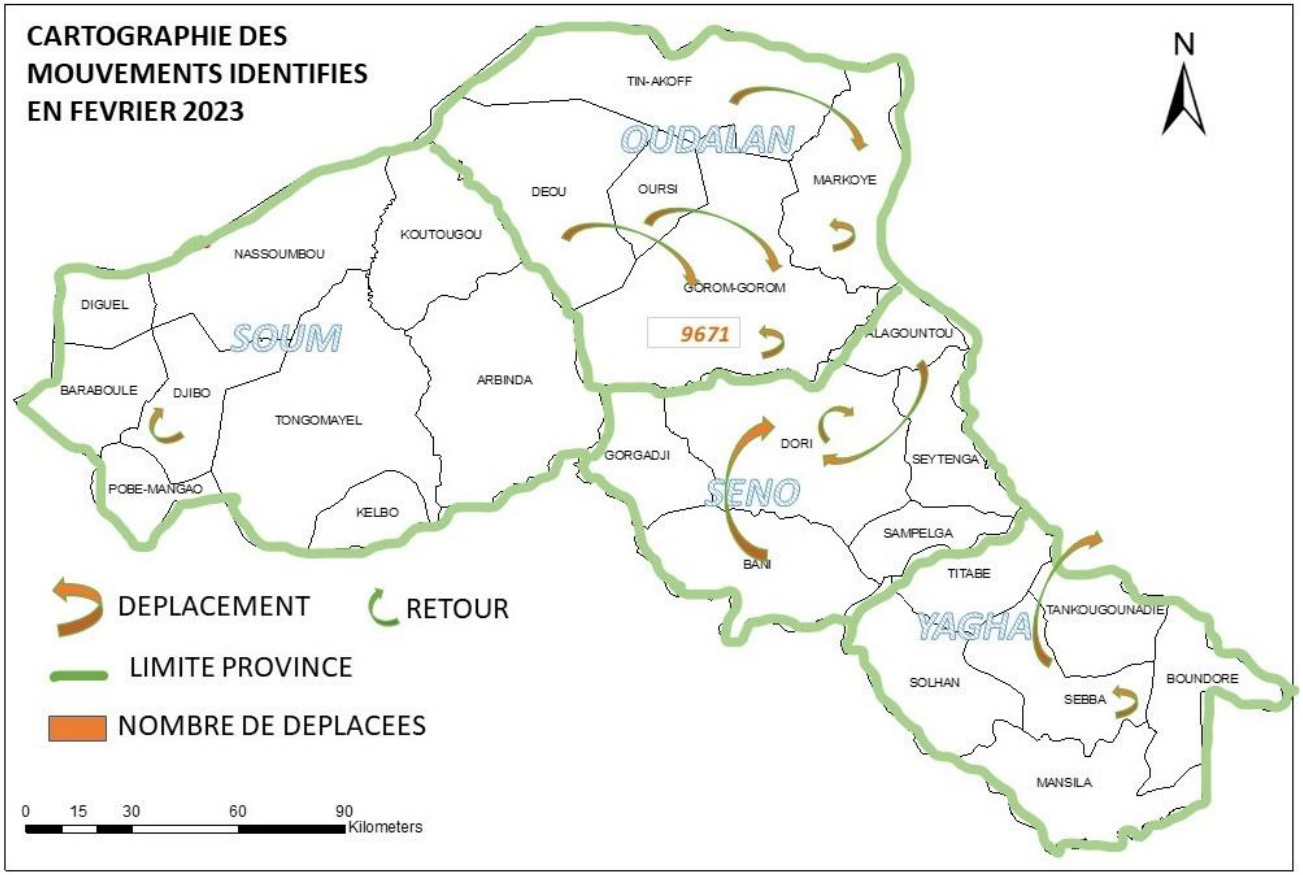

Dans la province du Séno, il a été enregistré de nouveaux déplacements PDI à la suite d'attaques et ultimatum donné par les GANE aux populations. Ces personnes viennent majoritairement des communes de Bani et de certains villages environnants de Dori, dans la province du Séno, La Direction Régionale de l'action humanitaire est à pied d'œuvre pour le dénombrement et l'enregistrement de ces nouvelles PDI.

Ces déplacements sont spontanés et préventifs à cause des attaques, des incursions récurrentes des GANE, des vols de bétail, des assassinats ciblés, des menaces et ultimatum. Ce sont généralement des déplacements primaires et secondaires du fait des GANE.

IV. Incidents de protection

Incidents

64 Incidents

Victimes de Violations

1282 Victimes de violations de droits humains

Localités touchées

15 Communes touchées dont **Djibo Falangountou Dori Sebba Gorom-Gorom**

- **Statistiques**

Incidents par province

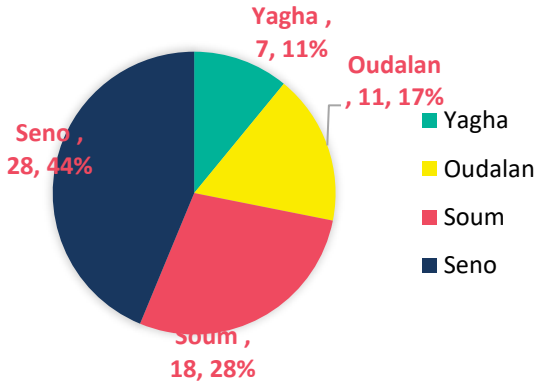

Repartition des victimes par provinces

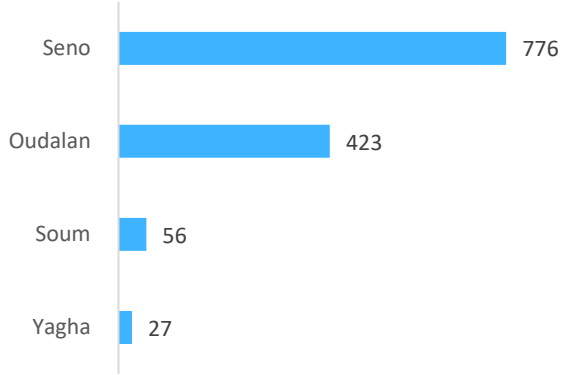

Nombre d'incident par commune

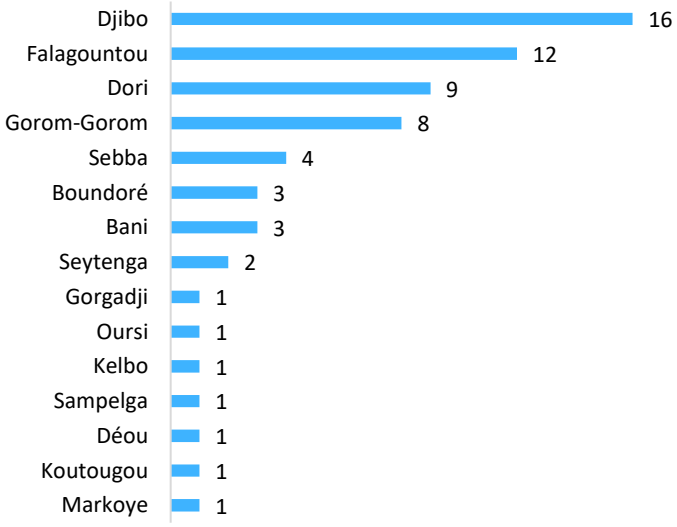

Repartitions des victimes par typologie des violations

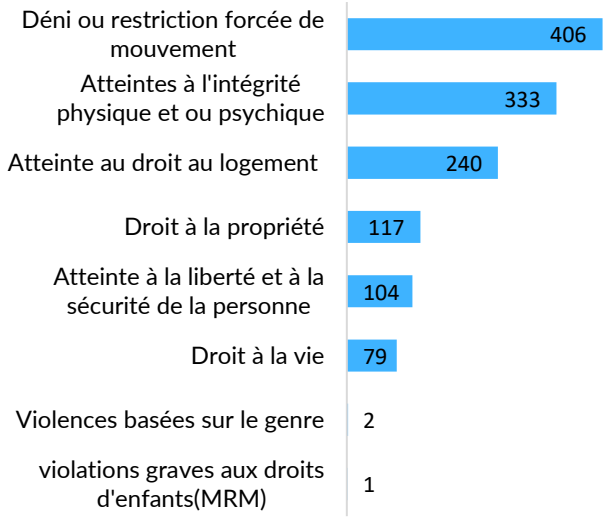

Répartition des victimes

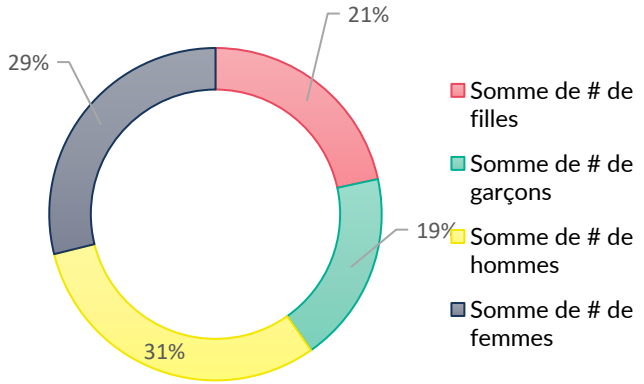

Nombre de violations par auteurs présumes

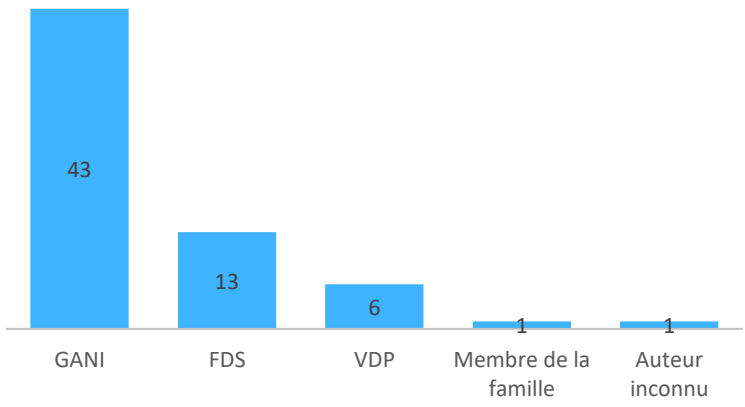

Nombre de typologie

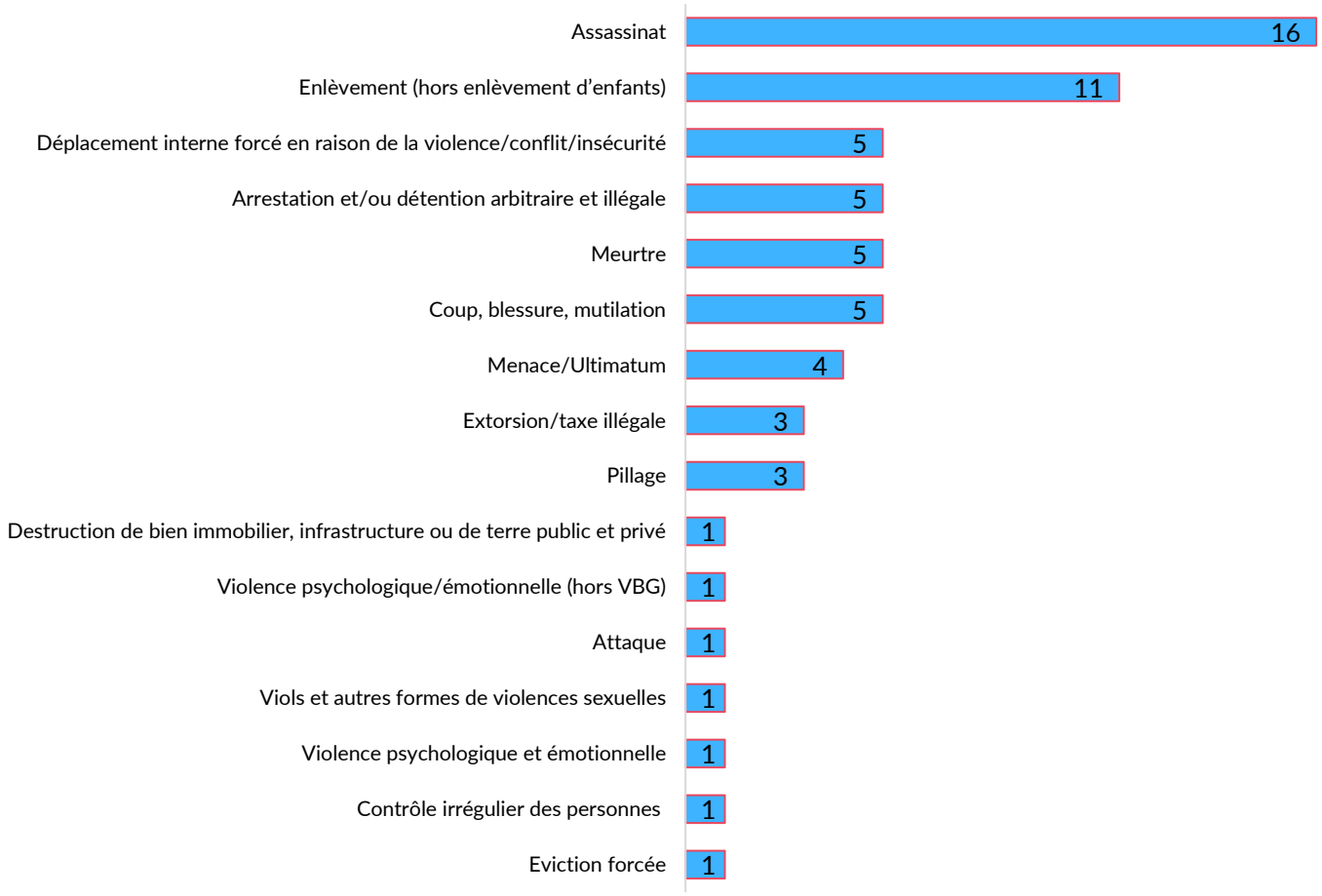

Evolution des incidents et des victimes au cours des 3 derniers mois

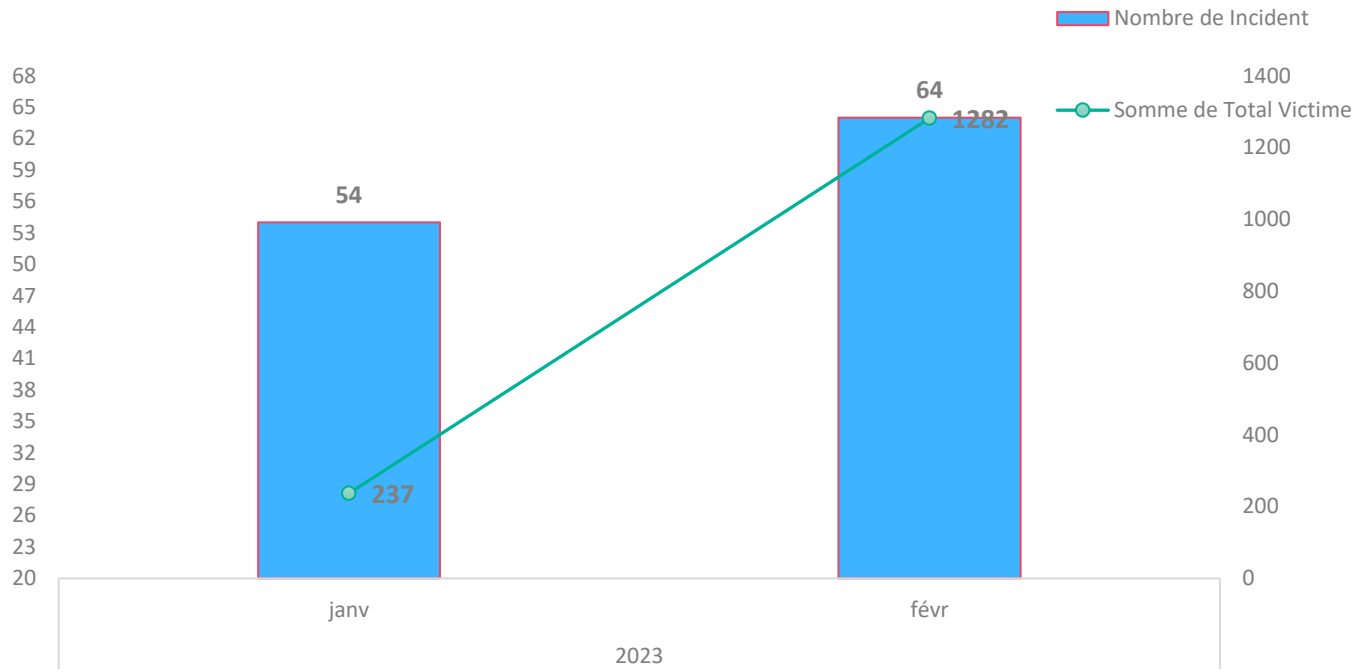

Au cours du mois de février 2023, 64 incidents ont été enregistrés faisant un nombre de 1,282 victimes contre 54 incidents en janvier 2023 faisant 237 victimes.

- **Details sur les incidents**

Le monitoring de protection a permis d'identifier 64 incidents dans la Région du Sahel dont les principaux auteurs sont les GANE. Les forces de défense et de sécurité (FDS) et les volontaires pour la défense de la patrie (VDP) sont également enregistrés comme auteurs de violations des droits humains et du droit international humanitaire dont 13 cas attribués aux FDS (20%) et six (06) cas aux VDP (9%). Les violations commises par ces deux groupes sont généralement des cas d'atteintes au droit à la vie (exécutions extrajudiciaires), les atteintes à la liberté et à la sécurité (arrestations illégales) et les atteintes à l'intégrité physique (coups et blessures, tortures, blessure par balle). Plusieurs cas d'atteinte aux droits humains et du droit international humanitaire ont été constatés notamment le déni ou restriction forcée de mouvement, le droit à l'intégrité physique et / ou psychique, le droit au logement, le droit à la propriété, le droit à la liberté et à la sécurité, le droit à la vie et les violences basées sur le genre. Le premier groupe de violations des droits humains et du droit international humanitaire constatées et le plus récurrent porte sur le déni ou restriction forcée de mouvements avec 406 victimes. Le deuxième groupe de violation est l'atteinte à l'intégrité physique et/ ou psychique avec 333 victimes. Le troisième groupe de violation est l'atteinte au droit au logement avec 240 victimes. Le quatrième groupe de violation avec 117 victimes est l'atteinte au droit à la propriété. Avec 104 victimes, l'atteinte au droit à la liberté et à la sécurité de la personne est le cinquième groupe de violation des droits humains et du droit international humanitaire et le sixième groupe de violation est l'atteinte au droit à la vie. Le nombre de victimes de ce mois est énormément élevé 1282 par rapport au mois de janvier 237. En termes de victimes, la province du Seno est la plus touchée avec 776, suivie de celle de l'Oudalan avec 423 victimes, du Soum avec 56 et du Yagha avec 27, du fait de la recrudescence de l'insécurité dans ces provinces par les GANE. Le nombre de perte en vies humaines est légèrement en baisse (79) comparativement au mois précédent (99).

V. Situation par secteur

V.1. VBG

- **Eléments clés**

La problématique des violences basées sur le genre (VBG) reste une réalité dans la région du Sahel. Cette situation nécessite des actions concrètes de prévention et de protection des populations parce que les risques de VBG restent critiques surtout sur les sites des PDI où les violations résultent de la promiscuité dans les lieux d'hébergement. La recherche de la pitance journalière par les femmes constitue un facteur favorisant les VBG dans les zones à fort défis sécuritaire qui expose les femmes et les jeunes filles lorsqu'elles vont en brousse pour chercher des feuilles et des fruits comestibles ou dans les villages voisins pour acheter des vivres. Les cas d'agression physique de femmes sont légion surtout dans la province du Yagha où certaines femmes en sont victimes du fait d'aller à la recherche de vivres pour nourrir leurs familles. La recrudescence des attaques et la restriction de la liberté des populations surtout féminines d'une part et d'autre part, les pesanteurs socioculturelles jouent un rôle au sein des communautés dans la problématique des VBG. Dans la province du Sahel notamment dans la province du Yagha les femmes courent des risques énormes à la recherche de l'eau et des bois de chauffe. En effet, certaines femmes passent toute la nuit au niveau des points d'eau (Pompe à motricité humaine) pour espérer avoir de l'eau de boisson et de cuisine. Dans la province du Soum, le vendredi 03 février 2023, une fille âgée 16 ans a été victime de viol par des GANE dans les environs du barrage de Djibo.

Activités de prévention et de réponse

Dans la province du Seno, un cas de violence psychologique et déni de ressource a été référé à l'ONG CIAUD. La fille victime de viol à Djibo a été prise en charge par MSF au niveau du CMA de Djibo.

V.2. Protection de l'enfance

- **Eléments clés**

La situation de protection des enfants dans la région du Sahel continue d'être impactée négativement et significativement par la crise sécuritaire. Depuis le début de cette crise, le travail des enfants est perceptible dans toutes les provinces de la région. L'exploitation et le travail des enfants occasionnent de lourdes conséquences sur le développement de ceux-ci. La mendicité des enfants PDI est constaté dans la région surtout à Sebba, Mansila et Solhan du fait du manque de vivres qui sévit dans ces communes de la province du Yagha. Il est constaté la présence d'enfants a risque de malnutrition surtout dans les villes de Djibo, Sebba et Mansila. Des violations des droits de l'enfant ont été enregistrées dans la province de l'Oudalan.

Au cours du mois de février 2023, il a été identifié une vingtaine d'enfants qui ont perdu leurs parents dans l'attaque du détachement militaire de Tin-Akof et du hameau de culture situé à proximité du camp par les GANE. En effet ces enfants ont été recensés par un de nos relai communautaire de la localité Tous ces enfants orphelins de deux parents ou d'un seul sont dans une situation de protection très délicate et sont à risque présentement dans la commune de Gorom-Gorom. Ce sont12 filles et 8 garçons dont l'âge est compris entre 2 mois à 15 ans qui ont été identifiés. Ces enfants ont été référés à la direction provinciale de l'action humanitaire pour une prise en charge holistique. Dans la province du Yagha, à Sebba, Mansila centre et Solhan centre, la mendicité des enfants PDI se multiplie du fait du manque de vivres ou du moins de manque des moyens financiers pour s'en procurer. Depuis, l'imposition du blocus aux villes de Sebba, Solhan et Mansila, les activités recherche du bois de chauffe,

des feuilles, de l'eau et d'herbes hors de ces villes sont faites également par des enfants malgré les risques de protection auxquels ils peuvent être exposés.

L'accès aux soins est une difficulté dans certaines provinces de la région telles que celles du Yagha et du Soum où il est constaté une pénurie de médicaments et la majorité des agents de santé sont absents du fait de l'insécurité. Le droit à la santé est mis à rude épreuve dans la province du Yagha. Les CSPS de Tankougounadié, Kirgou, Datambi, Sambagou sont fermés. Les CSPS de Bana, Ibbal, Batibogou, Mansila ne fonctionnent qu'avec un stagiaire par CSPS. Il est demandé aux autorités étatiques le renforcement des centres de santé en médicaments et en ressources humaines pour le respect du droit à la santé des enfants.

Le droit à l'éducation également est mis à rude épreuve dans la région du Sahel. Il faut noter que la fermeture de la majorité des établissements scolaires dans la région a conduit plusieurs enfants dans la rue et ce sont des élèves qui sont beaucoup plus touchés par ce phénomène.

Figure 2 : ***Photo des enfants PDI, de retour pour la recherche du bois de chauffe, province du Seno***

- **Activités de prévention et de réponse**

Au cours de ce mois, des actions de sensibilisations sur le mariage d'enfants et ses conséquences ont été réalisées au profit des enfants dans la commune de Gorom-Gorom. Il a été réalisé également une séance de causeries éducatives sur l'importance de la scolarisation des enfants et en particulier celle des filles. Des enfants jumeaux qui ont perdu leur mère au moment de l'accouchement dont leur tutrice peine à avoir de quoi acheter des vêtements ont été référés au MBDHP par MSF pour une assistance en vêtements. 20 enfants séparés ont été référés à l'action humanitaire pour une prise en charge holistique. Dans la province du Seno, deux (02) enfants réfugiés séparés ont été référés à IRC pour une assistance psychosociale.

V.3. Etat de droit

Dans la province du Séno, les FDS notamment les militaires et les gendarmes, sont présents dans certaines localités et effectuent régulièrement des patrouilles. Il a été constaté, la présence d'un poste de police à Bani et Seytenga, une base mixte des militaires et gendarmes à Gorgadji.

Dans la province du Yagha, la présence des forces publiques est effective à Mansila centre (détachement militaire et VDP), Sebba centre (une brigade de gendarmerie, un détachement militaire et des VDP) et à Solhan centre (un détachement de gendarmerie et des VDP). A l'exception des trois localités citées ci-dessus, les autres parties du territoire provincial sont sous le contrôle des GANE. Dans la province de l'Oudalan, la majorité des services sont concentrés à Gorom-Gorom chef-lieu de la province. Des patrouilles sont effectuées dans les autres localités de la province par les FDS surtout les militaires. Dans toute la région, les services de la justice sont absents depuis janvier 2022 d'où le problème de l'accès à la justice et à certains documents sur place.

Dans la province du Soum, des FDS (militaires, gendarmes, polices et VDP) sont présents à Djibo et seulement des militaires à Kelbo et Arbinda. Par ailleurs l'accès à la documentation et à la justice n'est pas effectif à cause de la fermeture du TGI de Djibo dû à l'insécurité. Les autres communes notamment la commune de Tongomayel, Baraboulé, Diguel et Nassoumbou sont sous le contrôle des GANE.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Eléments clés**

396 cas de protection individuelle et de PBS ont été identifiés lors des activités de Monitoring de protection dont les besoins sont d'ordre alimentaire, sanitaire et en logement.

Tableau récapitulatif des cas individuels de protection et PBS identifiés dans les communes de Sebba dans la province du Yagha ; de Dori, de Falangountou et de Sampelga dans la province du Seno, de Djibo dans la province du Soum et de Gorom-Gorom et Markoye dans la province de l'Oudalan :

Province du Seno : DORI, SAMPELGA ET FALANGOUNTOU			
	Masculin	Féminin	Total
Condition médicale importante	19	21	40
Personne âgée dans l'incapacité de prendre soin d'elle-même	17	15	32
Chef de ménage ou tuteur célibataire vulnérable	00	16	16
Personne vivant avec un handicap	07	01	08
Personne avec des besoins primaires non satisfaits	05	04	09
Femme à risque	00	03	03
Total	**48**	**60**	**108**
Province de Oudalan : GOROM-GOROM			
	Masculin	Féminin	Total
Femme à Risque	00	06	06
Personne âgée en danger	03	07	10
Chef de ménage sans soutien	00	03	03
Condition médicale critique	03	04	07
Personne vivant avec handicap	02	01	03

Total	**08**	**21**	**29**
Province de l'Oudalan : MARKOYE			
	Masculin	Féminin	Total
Femme à Risque	00	**05**	**05**
Personne âgée en danger	03	**05**	**08**
Personne âgée isolée	02	**03**	**05**
Chef de ménage sans soutien	05	02	**07**
Personne âgée avec des enfants mineurs	03	03	06
Condition médicale critique	04	06	10
Personne âgée dans l'incapacité de prendre soin d'elle même	00	01	01
Total	**17**	**25**	**42**
Province du Yagha : SEBBA			
	Masculin	Féminin	Total
Personne vivant avec un handicap	04	03	07
Personnes âgées vivant avec des enfants mineurs	07	17	24
Personne âgée malade sans soutien	05	03	08
Condition médicale critique	08	12	20
Chef de ménage ou tuteur célibataire vulnérable	39	23	62
Femme à risque	00	11	11
Femme enceinte	00	03	03
Enfant séparé	01	00	01
Total	**64**	**72**	**136**
Province du soum : DJIBO			
	Masculin	Féminin	Total
Femme à risque	00	13	13
Personne âgée dans l'incapacité de prendre soin d'elle-même	01	01	02
Personne âgée avec des enfants mineurs	09	11	20
Personne âgée en danger	04	05	09
Chef de ménage ou célibataires sans revenu	05	03	08
Personne avec des besoins primaires non satisfaits	12	07	19
Condition médicale critique	06	04	10
Total	**37**	**44**	**81**

- **Activités de prévention et de réponse**

Au cours de ce mois de février 2023 dans la commune de Gorom-Gorom, Il a été référé 19 cas de personnes vulnérables à NRC pour une assistance en kits NFI. Trois (3) femmes à risque ont été référées au service de l'action humanitaire pour une assistance en vivres. Une femme victime de traumatisme suite à l'irruption des GANE dans la commune de Déou a été référée à HI pour une prise en charge psychologique. Dans la ville de Sebba province du Yagha, 12 personnes ont été référées dont six (06) vers la Première Urgence Internationale pour des assistances sanitaires et six (06) vers l'Action humanitaire pour des assistances en vivres.

V.5. Cohésion sociale

- **Eléments clés**

Les déplacements massifs des différentes communautés pourraient créer des tensions entre celles-ci à cause de la pression exercée sur les ressources naturelles et les services publics qui sont de plus en plus saturés et en nombre insuffisant. Cette situation impose la mise en œuvre d'activités de cohésion sociale et de prévention des conflits dans certaines communes de la région au profit des populations pour réduire les risques de conflits et faire en sorte que ces communautés puissent vivre ensemble paisiblement. Des actions sont menées régulièrement pour prévenir les conflits et créer des cadres de résolutions de ces conflits. Les activités de sensibilisation sont multiformes dont des théâtres fora, des émissions radiophoniques, des séances porte à porte ou par groupe et des diffusions audiovisuelles.

- **Activités de prévention et de réponse**

Des séances de sensibilisation sur la coexistence pacifique et le vivre ensemble ont été réalisées. Ainsi, 48 séances ont permis de toucher 1385 personnes dans les communes de Dori, Sebba, Gorom-Gorom et de Djibo dont 518 PDI (152 hommes, 221 femmes, 86 garçons et 59 filles), 407 hôtes (119 hommes, 148 femmes, 73 garçons et 67 filles) et 460 réfugiés (141 hommes, 172 femmes, 72 garçons et 75 filles). Ces séances de sensibilisation se sont appuyées sur des supports de communication en affiches grands formats et un audio de microprogramme réalisés par le MBDHP en partenariat avec l'UNHCR portant sur la cohésion sociale et le vivre ensemble entre les communautés. Ces séances de sensibilisation ont été réalisées avec des groupes composés exclusivement de réfugiés d'une part, de PDI d'autre part et des groupes mixtes de PDI, réfugiés et populations hôtes.
Cette activité a permis de rassembler les communautés et de renforcer la coexistence et le partage ainsi que le renforcement de l'harmonie entre les PDI, les réfugiés et les communautés hôtes dans la Région du Sahel, ce qui concoure à la réduction des conflits entre les différentes communautés en présence en vue d'une paix durable.

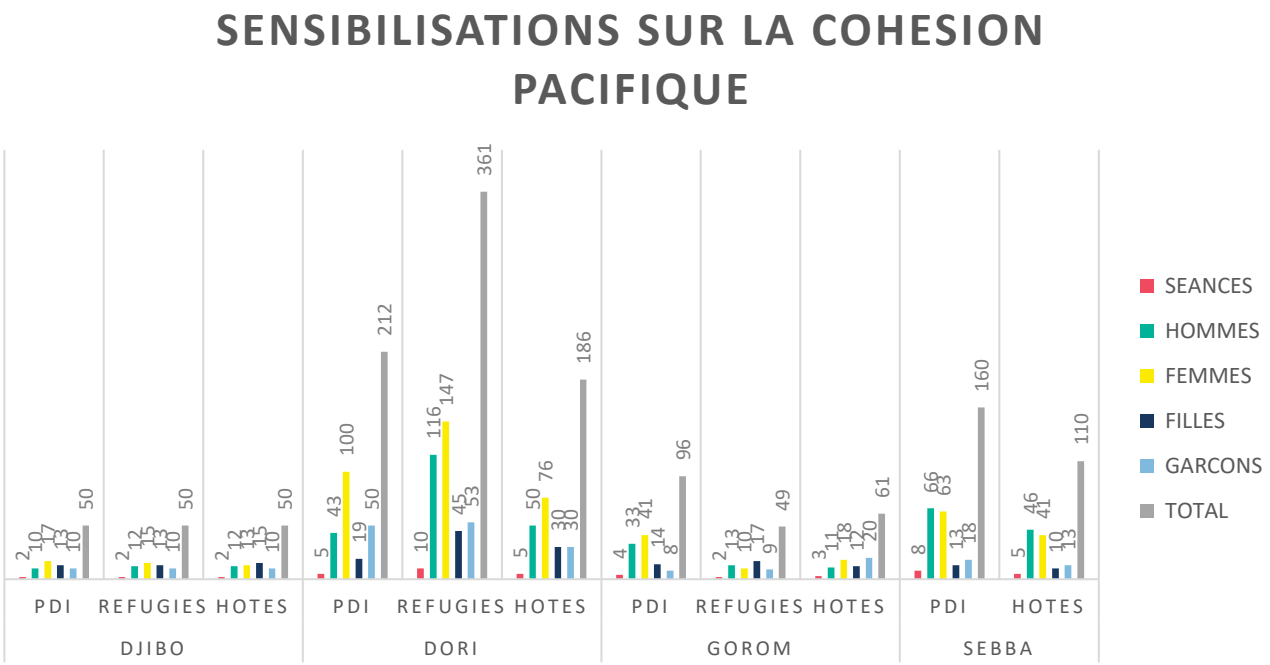

- **Statistique des sensibilisations sur la cohésion sociale dans la Région du Sahel**

Ces activités ont permis de rapprocher davantage les communautés dans une ambiance de partage, de tolérance et de dialogue.

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

- **Eléments clés**

La situation des LTB dans la région est toujours préoccupante dans la mesure où le nombre de PDI ne fait qu'augmenter du fait de la crise sécuritaire. Cette crise a contribué à l'aggravation des problèmes liés aux logements. Les personnes déplacées internes ont quotidiennement besoin d'une assistance soit en tente ou en moyen financier pour payer le loyer. Les frais de location sont onéreux et impayables pour des personnes sans activité économique. Une grande partie des PDI pâtis du manque d'abris et la situation de protection demeure critique. Dans certaines communes telles que Djibo et Sebba, les PDI ont occupé les maisons de certaines populations qui sont partis du fait de la crise sécuritaire. Au regard du nombre important de PDI, il est urgent de prévoir ou négocier des espaces additionnels pour les loger avec toutes les conditions de protection nécessaires. Des PDI sont dans des maisons en location. La vente des terres continue dans les zones à habitation spontanée. Elle se fait de gré à gré et sans acte de vente par manque de services de documentation.

V.7. Protection à base communautaire

- **Activités réalisées par la communauté**

Les réseaux communautaires et les informateurs clés ont enregistré 22 incidents sécuritaires sur 64. Les réseaux communautaires sont d'une grande importance car ils nous informent sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire dans les localités inaccessibles, le plus souvent par téléphone. Le partage d'informations est confronté au défi d'accès sur les axes et une grande défaillance des réseaux de télécommunication surtout dans la province du Yagha.

VI. Partage d'informations et coordination

- **Autorités**

Le MBDHP travaille en coordination étroite avec les Directions de la solidarité nationale et de l'Action humanitaire pour la satisfaction des besoins des différentes populations affectées par la crise sécuritaire. Au cours de ce mois des référencements ont été faits auprès des direction provinciales de l'action humanitaire dans la région

- **Acteurs humanitaires**

Le MBDHP travaille en étroite collaboration avec les autres acteurs humanitaires sur le terrain. Le MBDHP participe activement aux rencontres Cluster Protection sous national en présentant des données sur le monitoring de protection ainsi qu'au Cluster national. Au cours du mois de février, des visites de courtoisie aux ONG partenaires ont été réalisées à Sebba dans la province du Yagha. Le MBDHP participe aux rencontres inter-humanitaires dans les provinces de la région du Sahel. La collaboration avec les autres organisations humanitaires se fait également à travers les référencements qui se font auprès de ces structures. Des référencements ont été faits à NRC, HI, MSF, PUI, IRC.

VII. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Mise en œuvre	Commentaires
Oudalan	Gorom-Gorom	Assistance en vivres, abris et AME PDI venues des communes de Déou, Tin-Akof, Oursi	Inter cluster Cluster abris Cluster Wash	Urgent	Déplacements préventifs et spontanés du fait des incursions et menaces des GANE
Oudalan	Markoye	Assistance en vivres, abris et AME aux PDI venues de la commune de Tin-Akof	Inter cluster Cluster abris Cluster Wash	Urgent	Déplacements préventifs et spontanés du fait des incursions et menaces des GANE
Seno	Dori	Assistance en vivres, abris et AME aux PDI venues des communes de Bani, Falangountou et de certaines localités environnantes	Inter cluster Cluster abris Cluster Wash	Urgent	Déplacements préventifs du fait du blocus des GANE et des attaques et incursions.
Oudalan, Seno, Yagha et Soum	Oudalan, Seno, Yagha et Soum	Plaidoyer pour la sécurisation des localités à fort défi sécuritaire	Cluster protection National et sous national Etat	Urgent	Violation répétée des droits des populations civiles dans ces localités
Yagha et Soum	Sebba Djibo	Plaidoyer pour la sécurisation de l'accès humanitaire et pour le ravitaillement en vivres	Cluster protection National et sous national Etat	Urgent	Difficultés de ravitaillement et de fourniture des assistances humanitaires

VIII. Tableaux croisés dynamiques

COMMUNES	Nombre de Incident
Markoye	1
Koutougou	1
Déou	1
Sampelga	1
Kelbo	1
Oursi	1
Gorgadji	1
Seytenga	2
Bani	3
Boundoré	3
Sebba	4
Gorom-Gorom	8
Dori	9
Falangountou	12
Djibo	16
Total général	**64**

AUTEURS PRESUMES	Nombre de Incident
Auteur inconnu	1
Membre de la famille	1
VDP	6
FDS	13
GANE	43
Total général	**64**

PROVINCES	Nombre de Incident
Yagha	7
Oudalan	11
Soum	18
Seno	28
Total général	**64**

Incidents	Nombre de Incident
Eviction forcée	1
Contrôle irrégulier des personnes	1
Violence psychologique et émotionnelle	1
Viols et autres formes de violences sexuelles	1
Attaque	1
Violence psychologique/émotionnelle (hors VBG)	1
Destruction de bien immobilier, infrastructure ou de terre public et privé	1
Pillage	3
Extorsion/taxe illégale	3
Menace/Ultimatum	4
Coup, blessure, mutilation	5
Meurtre	5
Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale	5
Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité	5
Enlèvement (hors enlèvement d'enfants)	11
Assassinat	16
Total général	**64**

Nombre de présumé auteur Étiquettes de lignes	FDS	Membre de la famille	VDP	GANE	Auteur inconnu	Total général
Violences basées sur le genre			1			1
Atteinte au droit au logement				1		1
Allégations de violations graves commises à l'encontre d'enfants				1		1
Déni ou restriction forcée de mouvement				5		5
Droit à la propriété				7		7
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	2		1	7		10
Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne	4		1	13		18
Droit à la vie	7	1	3	9	1	21
Total général	**13**	**1**	**6**	**43**	**1**	**64**